



**Assistance aux victimes :
Les exigences de la NILAM 13.10 et
sa nécessaire déclinaison au niveau
nationale**

L'impact des EEI sur les civiles et sur leur protection

Impact sur les victimes

Physique – Matériel – Psychologique

Impact sur les communautés

Mouvement de population – Abandon des terroirs – Dépendance à l'aide humanitaire

Impact sur la protection

Blocage de l'accès à l'aide humanitaire – Blocage de l'accès aux équipes d'éducation aux risques



L'intérêt d'élaborer une norme nationale sur l'AV (1)

Contexte :

- Dans les pays ayant une longue histoire de conflit ou dans les pays confrontés à une crise, la mise en œuvre de la politique peut être difficile, voire impossible.
- L'assistance aux victimes comprend une grande variété de services qui peuvent être source de confusion pour les acteurs de l'action contre les mines : qui est responsable de quoi ?
- Les opérateurs de l'action contre les mines peuvent avoir la volonté de soutenir les victimes mais ne pas connaître la structure institutionnelle.



L'intérêt d'élaborer une norme nationale sur l'AV (2)

Le processus d'élaboration d'une norme nationale sur l'AV permet de :

- Spécifier à l'échelle nationale les rôles et les responsabilités des acteurs de l'action contre les mines ;
- Faciliter l'accès aux services ;
- Sensibiliser aux besoins des victimes ;
- Promouvoir la mise en réseau des acteurs de l'action contre les mines ;
- Accroître l'engagement des ministères et des autorités ;



L'intérêt d'élaborer une norme nationale sur l'AV (3)

Le processus d'élaboration d'un standard national sur l'AV permet de:

- Renforcer l'autonomie de l'ANLAM/CLAM et les rendre plus visibles auprès des autres institutions gouvernementales et des opérateurs de l'action contre les mines ;
- Renforcer les capacités des survivants ;
- Facilite le plaidoyer et la recherche de financements ;
- Mise en conformité avec la NILAM 13.10 sur l'AV + le plan d'action d'Oslo (et les prochains à venir) .



Le défi majeur de l'assistance aux victimes

Elaboration d'un plan d'action national de l'assistance aux victimes (conforme à la NILAM 13.10) **réaliste** qui prend en compte :

- L'identification des survivants et autres victimes des engins explosifs
- Les besoins et les priorités des survivants en lien avec les structures et services disponibles
- Les interactions possibles entre les ministères impliqués pour la prise en charge des survivants
- Les partenaires extérieurs pertinents



Retour d'expérience HI: standard national sur l'AV en Iraq

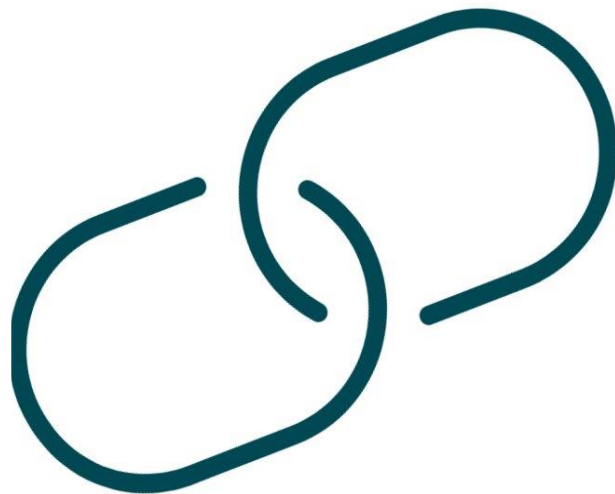


- Développement d'un standard national définissant les rôles et responsabilités dans l'AV en Iraq (conforme à la NILAM 13.10): département AV de DMA (ANLAM Iraq) avec soutien HI
- Implication des acteurs : autorités nationales du déminage, ministères, représentants de victimes, opérateurs de déminage
- A contribué à accroître l'engagement des acteurs du déminage dans l'AV
- A permis de sensibiliser les acteurs concernés sur les besoins des victimes



L'approche intégrée de l'Assistance aux Victimes

Implication plus forte de secteurs hors LAM



Efforts spécifiques à l'AV par les secteurs LAM*

* Les efforts spécifiques à la VA à mettre en œuvre de manière non discriminatoire

Approche intégrée de l'Assistance aux Victimes



NILAM 13.10 sur l'Assistance aux Victimes

La NILAM 13.10 décrit les rôles et les responsabilités du secteur de l'action contre les mines en soutien à l'AV

Qui?

- L'autorité nationale de l'action contre les mines (ANLAM)
- Le centre national de l'action contre les mines (CLAM)
- Les opérateurs de l'action contre les mines
- Les Organisations de survivants et leurs entités représentatives
- Les Nations Unies

Les efforts spécifiques à l'AV doivent être déployés lorsque des opérations de remise à disposition des terres et d'éducation aux risques liés aux engins explosifs ont lieu.



Rôles des ANLAM/CLAM dans les efforts spécifiques à l'AV selon la NILAM 13.10

- Collecter les données sur les victimes et leurs besoins ;
- Diffuser les données collectées auprès des acteurs concernés ;
- Contribuer à l'élaboration d'un répertoire des services et des fournisseurs ;
- Orienter les victimes d'engins explosifs vers des prestataires de services ;
- Promouvoir l'engagement multisectoriel ;
- Soutenir l'élaboration de plans d'action nationaux pertinents et de mécanismes de coordination connexes
- Promouvoir l'inclusion des survivants et personnes handicapées dans les activités en lien avec l'action contre les mines
- Mobiliser des ressources nécessaires pour soutenir l'AV, que ce soit par le biais d'enveloppes de l'action contre les mines **ou autres**



Les types d'assistance technique sur l'AV NILAM 13.10

Renforcement de capacités

- Formations inclusion, AV, IMAS 13.10
- Sensibilisation inclusion
- Appui technique et financier aux partenaires de l'AV
- Appui au plaidoyer

Soutien au développement de:

- Stratégie AV
- Standards nationaux conformes à la NILAM 13.10
- Procédures opérationnelles

Bénéficiaires

- ONG nationales et internationales
- Autorités nationales
- Organisations inter-gouvernementales

Détachement de spécialiste

Analyse, études

Ex: analyse des mécanismes de surveillance





M
E
R
C
I

